



Refus de dépôt de plainte

Par **BSam**, le **14/03/2019** à **20:30**

Je sors tout juste du commissariat de police dans lequel on me demande de patienter depuis 14h30 (il est 20h00!) et on me dit que ma plainte sera prise avec certitude. Il est donc 20h00 quand un agent me demande pourquoi je suis là, je lui réponds à lui comme à ses trois autres collègues auparavant, que je suis là pour déposer plainte pour un vol avec agression. Celui ci me dit que ma plainte ne pourra pas être prise et qu'il faut que je m'en aille. Je lui exprime mon mécontentement que si on m'avait dit dès mon arrivé que ma plainte ne serait pas prise je ne serais pas resté 5h30 inutilement à contempler les murs crasseux du commissariat. Dès lors, la personne en charge des dépôts de plainte sors de son bureau m'insulte de 'trou du cul' et s'avance vers moi comme pour me provoquer et me déverse sa rage compte tenu du sous effectif et de sa fatigue. Alors pour moi une personne qui est censée représenter l'ordre et la justice et qui a un tel comportement n'a pas le droit d'agir en tant que tel sans conséquences.

Je viens donc demander qu'est ce qu'il est possible de faire pour ne pas laisser impuni une telle personne qui n'est pas digne de son travail?

Bonjour,

Les formules de politesse telles que "bonjour" ou "merci" sont obligatoires sur ce forum comme sur les autres...

Merci pour votre attention.

Par **BSam**, le **15/03/2019** à **13:09**

Bien évidemment j'ai omis de dire bonjour et c'est la moindre des choses.

Alors bonjour à vous tous qui passerais par là.